

FASMI *info*

Fédération autonome des syndicats du ministère de l'Intérieur



**Comité Technique Ministériel
du 7 septembre 2016**

Création du
**Service
Central
des Armes**

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

UNSA
FASMI



Le service central des armes (SCA), c'est quoi ?

Le service central des armes a notamment pour mission d'animer et de coordonner l'action des services déconcentrés (préfectures) et le lien avec les services locaux de sécurité (police et gendarmerie). L'une des missions essentielles du service central des armes est en effet de renforcer la synergie entre l'administration centrale et le réseau territorial, qui doit être plus étroitement associé au développement de la politique publique du contrôle des armes et de leur circulation. Ce volet de l'action du service se développera plus encore une fois transférées les compétences actuellement confiées au ministère de la défense pour instruire et délivrer les autorisations de fabrication, de commerce et d'intermédiation des armes (AFCI), en cours. Cette meilleure articulation entre les niveaux central et territorial est l'un des objectifs essentiel assigné au service central des armes.

Le service a été créé dans le cadre de la présentation du plan national de lutte contre les armes illégalement détenues (novembre 2015). Il est en charge :

- de la mise en cohérence des divers aspects de la politique publique du contrôle de la détention et de la circulation des armes à usage civil (par oppositions aux armes de guerre ou à usage militaire) en France
- de l'animation au niveau national du réseau interministériel compétent en matière de circulation et de détention des armes (Intérieur, Défense, Douanes, Industrie, Justice, Sport, Environnement),
- de l'élaboration d'une doctrine nationale de contrôle des armes civiles (délivrance d'autorisations de fabrication et de commerce des armes civiles, contrôle de ces autorisations et des conditions d'exercice par les titulaires d'autorisation, contrôle des « bourses aux armes », problématique des ventes en ligne...)
- du pilotage de cette politique
- de la participation à l'élaboration d'une politique européenne en matière de contrôle intracommunautaire des armes, de leur traçabilité, de leur circulation, de leur neutralisation
- de la représentation de la France au sein des instances internationales compétentes en matière d'armes (commission internationale permanente créée par la convention de Bruxelles du 1er juillet 1969)
- de la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques permettant d'assurer la traçabilité des armes et l'identification des détenteurs
- d'assurer une veille technologique et l'analyse des phénomènes favorisant le trafic d'armes, notamment sur l'internet,
- de contribuer à la collecte, à la mise en commun et à l'analyse du renseignement, pour le mettre à disposition des services opérationnels, avec une expertise juridique et technique.

Le service a pour objectif d'établir et d'entretenir des relations étroites avec les milieux professionnels (importateurs, armuriers, fabricants...) et les associations ou instances représentant les détenteurs ou utilisateurs (fédérations sportives, collectionneurs...).

Mercredi 7 septembre 2016, dans le cadre du comité technique ministériel (CTM), la délégation de l'UNSA FASMI, composée de Philippe Capon, secrétaire général, Paul Afonso, secrétaire général de l'UNSA INTÉRIEUR ATS et Frédérique Girardet, secrétaire générale adjointe du SNPPS, était appelée à se prononcer sur la création du service central des armes (SCA).

▶ **Positionnement du service**

- Le service est rattaché directement au service général du ministère de l'Intérieur,
- Guichet unique pour les Préfectures.

▶ **Missions**

- Expertise juridique,
- Coordination du réseau territorial,
- Expertise technique,
- Contrôle de l'activité des professionnels,
- Formation,
- Statistique documentaire.

▶ **Effectifs du SCA**

- 42 fonctionnaires fin 2017.

▶ **Site géographique**

- Nanterre (92).

Nota : La DGSC (Déménagement) sera parti intégrante de cette organisation.

L'ensemble des points est validé par l'UNSA FASMI.

« Pour l'UNSA FASMI, la création du service central des armes (SCA) est une bonne chose, qui va dans le bon sens. C'est pourquoi l'UNSA FASMI accompagne cette nouvelle entité, par un vote favorable sur l'ensemble des propositions présentées lors de ce CTM »

*Philippe Capon
Secrétaire général UNSA FASMI*



UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

